

PROCES VERBAL

du Conseil Municipal
Séance du 23 JUIN 2020
à 20 Heures 30

L'an deux mille vingt, le 23 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud DEVILLIERS.

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 16 juin 2020.

PRESENTS : Mesdames BESSA Nicole, CATTOOR Maryse, , DETRY Lutgarde, ELHUYAR Claire, LEPRETTE Marie Laure, ORLANDO Véronique, VIGNEAU Céline, VILLEGAS Jessica et Messieurs AVANZATO Louis, BILLOUX Bruno, BONNET Jean François, CHARBONNIER Simon COSTES Jean Claude, DEVILLIERS Arnaud, JURQUET Bernard, SCHMITZ Jean Marc.

EXCUSES AVEC POUVOIR : Madame Jennifer DELBEGUE-BOUILLET donne pouvoir à Madame Claire ELHUYAR, Monsieur Michel GARRIGUES donne pouvoir à Louis AVANZATO,

Monsieur Mickaël RIGABERT donne pouvoir à Monsieur Arnaud DEVILLIERS.

Madame Maryse CATTOOR a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, avant de procéder à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour, demande de bien vouloir lui faire connaître s'il y a des corrections à apporter au dernier procès-verbal de séance. En l'absence de remarque, il considère que ce dernier est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

Lecture des décisions prises en application de l'article L2122-22 du CGCT.

- Finances : compte administratif 2019
- Finances : compte de gestion 2019
- Finances : Affectation des résultats 2019
- Finances : Taux d'imposition
- Finances : Subventions aux associations
- Finances : Budget primitif 2020
- Finances : Tarifs chalets et gites été 2020
- Administration : Règlement intérieur du Conseil Municipal
- Administration : Désignation des délégués - Conseil d'Administration du Collège de Penne d'Agenais
- Administration : Désignation des délégués - Conseil d'école Ecole maternelle de Port de Penne et Ecole primaire Jean Moulin
- Administration : Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant à Fumel Vallée du Lot pour le syndicat eau 47 (assainissement)
- Administration : Nomination des commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs
- Administration : désignation d'un commissaire titulaire et d'un suppléant à Fumel Vallée du Lot pour la CIID.
- Administration : Création des Commissions thématiques Fumel Vallée du Lot
- Enfance : Tarifs garderie
- Enfance : Tarifs cantine
- Culture : rosières 2020
- Culture : Embrasement 2020

- Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Demande de subvention auprès du Département Révision du plan de financement de la bibliothèque

Par 17 voix pour et 2 contre, cette demande est acceptée.

Lecture des décisions prises en application de l'article L2122-22 du CGCT.

- Décision n° 13/2020 : Domaine et Patrimoine : Locations

Objet : Convention de mise à disposition de la Grange de Nègre
Avec A Fleur d'eau

- Décision n° 14/2020 : Domaine et patrimoine : Location

Objet : avenant n° 1 au Bail précaire d'un local communal sis 1 boulevard de l'horizon à la Sarl Brasserie Zebull'in

(délibération°1)

- **Finances : compte administratif 2019**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean Marc SCHMITZ qui introduit les questions financières par une présentation des principaux indicateurs financiers de la Commune, tous au "vert".

Il présente ensuite à l'assemblée le Compte Administratif de l'exercice 2019.

Puis Monsieur le Maire quitte la salle et laisse la présidence de l'assemblée à Monsieur Jean Marc SCHMITZ, Adjoint aux finances.

Ce dernier demande donc à l'assemblée délibérante de voter le Compte Administratif 2019.

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 976 608,00
	Réalisé :	578 460,46
	Reste à réaliser :	1 330 309,00
Recettes	Prévu :	1 980 141,00
	Réalisé :	883948,06
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	3 377 992,00
	Réalisé :	2 005 173,51
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	3 374 459,00
	Réalisé :	3 691 995,23
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	305 487,60
Fonctionnement :	1 686 821,72
Résultat global :	1 992 309,32

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Jean Marc SCHMITZ,

DELIBERE et, à 14 voix pour et 4 abstentions,

APPROUVE le Compte Administratif 2019.

(délibération n°2) :

• **Finances : compte de gestion 2019**

Monsieur Jean Marc SCHMITZ, adjoint aux finances, expose au conseil municipal que le compte de gestion a été établi par Madame HERNANDEZ, Trésorière Municipale de Fumel à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal,

Le Conseil Municipal,

DELIBERE et, à 15 voix pour et 4 abstentions,

APPROUVE le compte de gestion 2019 de la Trésorière, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

(délibération n°3) :

• **Finances : Affectation des résultats 2019**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, ce jour.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	504 535,23
- un excédent reporté de :	1 182 286,49
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 686 821,72
- un excédent d'investissement de :	305 487,60
- un déficit des restes à réaliser de :	1 330 309,00
Soit un besoin de financement de :	1 024 821,40

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT 1 686 821,72

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 1 024 821,40

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 662 000,32

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 305 487,60

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Jean Marc SCHMITZ

DELIBERE et, à 15 voix pour et 4 abstentions,

APPROUVE l'affectation du résultat 2019 comme présentée ci-dessus.

(délibération n°4) :

• **Finances : Taux d'imposition**

Monsieur Jean Marc SCHMITZ, adjoint aux finances ,rappelle que la fusion des communautés de communes de Penne d'Agenais et de Fumel a entraîné des changements dans le régime fiscal applicable et notamment pour le vote des taux d'imposition. Il précise que Fumel Vallée du Lot est soumis de plein droit au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique. Depuis le 1^{er} janvier 2017, Fumel Vallée du Lot est substitué aux communes membres pour la gestion et la perception des produits de la fiscalité professionnelle. En conséquence, le conseil municipal ne vote plus le taux de Cotisation Foncière des Entreprises et la perte de produit fiscal sera compensée par le versement d'une attribution de compensation.

Monsieur Jean Marc SCHMITZ, rappelle que du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019.

Monsieur Jean Marc SCHMITZ propose au Conseil Municipal de maintenir la même pression fiscale sur les contribuables pour l'année 2020 et d'appliquer les taux d'imposition comme exprimés dans le tableau ci-dessous :

Taxes	Bases	Taux	Produits
Taxe foncière propriété bâtie	2 574 000€	25,60 %	658 944€
Taxe foncière propriété non bâtie	197 500€	82,98 %	163 886€
Total	2 771 500€		822 830€

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Jean Marc SCHMITZ

DELIBERE et, à 15 voix pour et 4 abstentions,

APPROUVE pour l'année 2020 les taux ci-dessus indiqués ainsi que les produits qui en découlent.

(délibération n°5)

• **Finances : Subventions aux associations**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame CATTOOR, première Adjointe, qui propose d'attribuer les subventions à chacune des associations en ayant fait la demande.

Elle précise que ces propositions sont issues du travail de la commission « animation, culture et patrimoine »

Madame Véronique ORLANDO, membre d'une association ne prend pas part aux votes et sort.

Madame CATTOOR donne lecture des propositions ci-dessous :

AAPPMA	100 €
ANACR	350 €
ASPSS Rugby	900 €
Football Club PSS	2 100 €
Anima-penne	100 €
Association de Climatologie Moyenne Garonne	100 €
Assoc. Communale de Chasse	250 €
Ass. Sportive du Collège Penne	800 €
Aviron	700 €
Collectif de coordination SNCF	100 €
Comité des Fêtes de Penne	800 €
Les amis du patrimoine	100 €
Echoppe Ethique	350 €
Judo club St Sylvestre	1 100 €
Karaté Shotokan	600 €
La Pennoise	2 300 €
Les Archers des Bastide	500 €
Les Trois Portes	600 €
Parents d'élèves du collège de Penne	100 €

Penne Inter Club	750 €
Radio 4 Cantons	350 €
Pétanque Penne St Sylvestre	400 €
Prévention routière	100 €
Rando Marches	200 €
Tennis de table	200 €
Outil en main	400 €
VT Club Escapade	1 300 €
Wakna diffusion	150 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Maryse CATTOOR,

DELIBERE et, à 14 voix pour et quatre abstentions,

APPROUVE les subventions comme présentées ci-dessus,

Ces dépenses sont inscrites au compte 6574 du budget primitif 2020.

Monsieur Bruno Billoux constate que ces subventions sont en diminution et le déplore, Madame Cattoor fait valoir qu' à cause du COVID 19, les manifestations ont été annulées, et qu'il a été décidé en commission de donner une subvention pour couvrir les frais de fonctionnement des associations.

Madame Elhuyar souhaite connaître les critères d'attribution, un tableau sera fourni ; Madame Cattoor précise que ces dossiers ont été présentés en commission, en présence de Monsieur CHARBONNIER, qui a validé les propositions présentées ce jour. Pour les associations sportives, les critères sont les mêmes que ceux du Département.

Madame Leprette demande si des subventions exceptionnelles sont envisageables ? Elles peuvent être accordées sur un projet spécifique.

(délibération n°6)

• **Finances : Budget primitif 2020**

Monsieur Jean Marc SCHMITZ, adjoint aux finances, demande au Conseil Municipal de voter les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020.

INVESTISSEMENT

Dépenses : **1 111 440 €**

Recettes : **2 441 749 €**

FONCTIONNEMENT

Dépenses : **2 919 748 €**

Recettes : **2 257 748 €**

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	2 441 749 €	(dont 1 330 309 € de RAR)
Recettes :	2 441 749 €	(dont 305 487 € au 001)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	2 919 748 €	(dont 0 € de RAR)
Recettes :	2 919 748 €	(dont 662 000 € au 002)

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de, Monsieur Jean Marc SCHMITZ

DELIBERE et à 15 voix pour et 4 abstentions

APPROUVE le budget primitif 2020 tel que présenté.

Madame Elhuyar demande des précisions sur le contenu des comptes 6228 et 6238. Monsieur Schmitz donne le détail des dépenses passées sur ces comptes en 2019.

Monsieur Billoux demande quel est le coût total de l'embrasement :1200+ 11 500 : soit un total de 12 700€

Monsieur Charbonnier demande à quoi correspondent les produits exceptionnels, il s'agit de dons et legs versés à la commune pour l'essentiel.

Monsieur Devilliers précise que ce budget ne tient pas compte des efforts consentis vis-à-vis de la crise sanitaire (perte de recettes) et en rappelle les points essentiels : stabilité fiscale, maintien de la dette, fort investissement.

Madame Elhuyar s'interroge sur la légalité de l'utilisation des comptes 6228 et 6238 comme « cagnottes ». Monsieur le Maire et Madame la Trésorière Municipale confirment qu'il n'y a pas d'irrégularité à utiliser ces comptes ainsi.

(délibération n°7)

- **Finances : Tarifs chalets et gites été 2020**

Monsieur Arnaud DEVILLIERS informe l'assemblée que les gites et chalets du site de Ferrié seront disponibles à la location du 1^{er} juillet au 29 août 2020.

Cependant, compte tenue de la crise sanitaire, la piscine ne sera pas accessible. Il propose en conséquence de diminuer les tarifs de location et de les fixer ainsi :

	GITES	CHALETs
1 semaine	350 €	300 €
2 semaines	660 €	565 €
3 semaines	925 €	785 €
4 semaines	1130 €	965 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Délibère et à l'unanimité

APPROUVE les tarifs pour les gites et chalets du site de Ferrié pour l'été 2020 tels que présenté ci-dessus.

(délibération n°8)

- Administration : Règlement intérieur du Conseil Municipal

Dans un délai de 6 mois suivant leur installation les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus doivent adopter leur règlement intérieur.

Monsieur le Maire rappelle qu'un règlement intérieur du Conseil Municipal de la commune a été mis en place en 2014.

Monsieur le Maire donne lecture du projet du nouveau règlement intérieur, intégrant les propositions de l'opposition.

Il propose de l'adopter.

Le **Conseil Municipal**, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

DELIBERE et, à l'unanimité

Adopte le règlement intérieur tel qu'il a été présenté.

(délibération n°9)

- **Administration : Désignation des délégués - Conseil d'Administration du Collège de Penne d'Agenais**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner ses deux représentants au sein du conseil d'administration du collège Damira Asperti.

Mesdames DETRY, DELBEGUE-BOUILLET et VILLEGAS se portent candidates pour occuper les fonctions de délégués.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

DELIBERE et DESIGNE,

Madame DETRY: 15 voix (quinze voix)

Madame DELBEGUE-BOUILLET: 04 voix (quatre voix)

Madame VILLEGAS: 15 voix (quinze voix)

Mesdames DETRY et VILLEGAS ont été désignées déléguées.

(délibération n°10)

- **Administration : Désignation des délégués - Conseil d'école Ecole maternelle de Port de Penne et Ecole primaire Jean Moulin**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner deux délégués titulaires et un suppléant au sein du conseil d'école de l'école maternelle de Port de Penne d'une part et de l'école primaire Jean Moulin d'autre part.

Mesdames Jessica VILLEGAS et Céline VIGNEAU se portent candidates pour occuper les fonctions de déléguées titulaires, Madame Lutgarde DETRY se porte candidate pour occuper les fonctions de déléguée suppléante.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

DELIBERE et à l'unanimité

DESIGNE Mesdames Jessica VILLEGAS et Celine VIGNEAU ont été désignées déléguées titulaires et Madame Lutgarde DETRY, déléguée suppléante.

(délibération n°11)

- **Administration : Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant à Fumel Vallée du Lot pour le syndicat eau 47 (assainissement)**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Penne d'Agenais, membre du syndicat Eau 47, doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant auprès de la communauté de communes de Fumel Vallée du Lot pour le syndicat eau 47 au titre de la compétence assainissement.

Monsieur le Maire propose de nommer :

- **Monsieur Jean Marc SCHMITZ : délégué titulaire**
- **Monsieur Jean François BONNET : délégué suppléant.**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

DELIBERE et, à l'unanimité,

APPROUVE la désignation des délégués auprès de la communauté de communes de Fumel Vallée du Lot pour le syndicat eau 47 au titre de la compétence assainissement tel que présentée ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document utile à cet effet.

(délibération n°12)

- **Administration : Nomination des commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat Membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Monsieur le Maire propose au conseil une liste de 32 noms, dont il fait lecture.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

DELIBERE et, à l'unanimité,

DECIDE pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 32 noms, annexée à la présente délibération.

(délibération n°13)

- **Administration : désignation d'un commissaire titulaire et d'un suppléant à Fumel Vallée du Lot pour la CIID.**

Monsieur le Maire rappelle qu'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) doit être instituée sur le territoire de la communauté de communes de Fumel Vallée du Lot. Chaque commune doit désigner un commissaire titulaire et un commissaire suppléant.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat Membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales sur le territoire de Fumel Vallée du Lot,, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Monsieur le Maire propose au conseil de désigner les commissaires suivants :

Commissaire titulaire : Monsieur Bruno BILLOUX

Commissaire suppléant : Monsieur Jean Marc SCHMITZ

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

DELIBERE et, à l'unanimité,

DECIDE, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de désigner les commissaires tels que présentés ci dessus

(délibération n°14)

- **Administration : Création des Commissions thématiques Fumel Vallée du Lot**

Monsieur le Maire expose que le conseil communautaire de la nouvelle communauté de communes Fumel Vallée du Lot réuni le juin 2020 a décidé de la création de 11 commissions thématiques comme suit :

Les conseils municipaux des communes membres, conformément aux articles L.5211-40-1 et L.2121.22, du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) doivent maintenant désigner les délégués qui siégeront dans ces commissions.

Monsieur le Maire précise que la représentation décidée en conseil communautaire est d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par commune.

Il indique également que le vice-président en charge de la commission est d'office le membre titulaire, pour sa commune, de ladite commission.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,**

1°) – désigne pour la commune de Penne d'Agenais

• Les délégués titulaires des commissions thématiques de Fumel Vallée du Lot comme suit :

AVANZATO	Commission Infrastructures et Grands Projets : Louis
Aménagement du Territoire :	• Commission Développement Economique - Bernard JURQUET,
Ecologique : Mickaël	• Commission Enfance - Jeunesse : Lutgarde DETRY, • Commission Finances Budget : Jean Marc SCHMITZ, • Commission Environnement et Transition RIGABERT
	• Commission Tourisme ; Simon CHARBONNIER

BONNET.

- Commission Travaux Voirie ; Jean François
- Commission Culture : Marie Laure LEPRETTE.
- Commission Sports : Mickaël RIGABERT
- Commission Santé : Mickaël RIGABERT

Vallée du Lot

**Les délégués suppléants des commissions de Fumel
comme suit :**

François BONNET
du Territoire: Simon

Commission Infrastructures et Grands Projets : Jean

- Commission Développement Economique - Aménagement
CHARBONNIER
- Commission Enfance - Jeunesse ; Jessica VILLEGAS
- Commission Finances Budget ; Arnaud DEVILLIERS
- Commission Environnement et Transition Ecologique ;

Claire ELHUYAR

- Commission Tourisme ; Marie Laure LEPRETTE
- Commission Travaux Voirie ; Louis AVANZATO
- Commission Culture : Simon CHARBONNIER
- Commission Sports : Jennifer DELBEGUE-BOUILLET
- Commission Santé : Jennifer DELBEGUE-BOUILLET

Pour toutes les commissions, les délégués ont été élus à l'unanimité sauf pour la commission Enfance Jeunesse ; En effet, se sont présentées Mesdames Detry et Delbègue-Bouillet en tant que titulaires et Madame Villégas comme suppléante. Madame Detry a obtenu 15 voix et Madame Delbègue Bouillet 4.

(délibération n°15)

• Administration : Désignation du représentant à la commission locale d'évaluation des charges transférées de Fumel Vallée du lot

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°2020B-27-AG en date du 05 Juin 2020 portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées au sein de Fumel Vallée du Lot dans le cadre de la loi NOTRe et conformément à l'article 1609 nonies C-VI du Code Général des Impôts.

Cette commission est créée, entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et ses communes membres, et est chargée d'évaluer les transferts de charges. Lors de chaque transfert de compétences d'une commune vers un établissement public de coopération intercommunale, la CLECT doit procéder à l'évaluation financière desdites charges en vue d'impacter le plus justement et durablement possible l'attribution de compensation de chaque commune concernée.

Il précise que Fumel Vallée du Lot a procédé dans la délibération susmentionnée à la désignation du délégué titulaire de chaque commune pour siéger dans cette commission. Il demande maintenant au conseil municipal de désigner en son sein un délégué suppléant pour siéger au sein de la CLECT et propose la candidature de : Monsieur Arnaud DEVILLIERS

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

**1°) – désigne Monsieur Arnaud DEVILLIERS pour siéger à la Commission Locale
d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Fumel-Vallée du Lot en tant que
délégué suppléant de la commune de PENNE D'AGENAIS**

**2°) – demande à Monsieur le Maire de notifier cette délibération à la Communauté de
communes Fumel Vallée Du Lot ;**

(délibération n°16)

- **Enfance : Tarifs garderie**

Monsieur Arnaud DEVILLIERS donne la parole à Madame Céline VIGNEAU. Celle-ci présente les modalités de la tarification des garderies. Elle précise que l'an passé déjà, le tarif n'avait pas été augmenté. Elle propose cependant de maintenir encore les tarifs pour aider les familles dans cette période de difficultés.

Elle propose de fixer ce tarif à **0,95 € par jour et par enfant.**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame VIGNEAU,

Délibère et à l'unanimité

APPROUVE le tarif garderie des écoles pour la rentrée 2020-2021 tel que présenté ci-dessus

(délibération n°17)

- **Enfance : Tarifs cantine**

Monsieur Arnaud DEVILLIERS donne la parole à Madame Céline VIGNEAU. Celle-ci présente les modalités de la tarification des cantines. Elle précise que le montant du repas peut être majoré de 5% l'an. L'an dernier, le prix avait déjà été maintenu.

.Elle propose, compte tenu des conséquences de la crise sanitaire sur les revenus, de ne pas augmenter les tarifs et de les maintenir à

3,25 € par repas et par enfant.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame VIGNEAU,

Délibère et à l'unanimité,

APPROUVE le tarif cantine des écoles pour la rentrée 2020/2021 tel que présenté ci-dessus

(délibération n°18)

- **Culture : rosières 2020**

Monsieur Arnaud DEVILLIERS rappelle au Conseil Municipal que depuis le 15 août 1921 se tient traditionnellement la fête du couronnement des Rosières. A cette occasion une dotation est offerte par la commune.

Compte tenu de la crise sanitaire, il est nécessaire de s'interroger sur le maintien de cette manifestation.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Délibère et à 17 voix pour et 2 abstentions

DECIDE d'annuler la fête des rosières en 2020 et de la reporter en 2021

Monsieur Billoux souhaite qu'une discussion sur cette manifestation soit envisagée afin la faire évoluer.

(délibération n°19)

• **Culture : Embrasement 2020**

Monsieur Arnaud DEVILLIERS rappelle au Conseil Municipal que, depuis 2014, Les Rencontres Gourmandes et l'Embrasement de la Basilique Notre Dame de Peyragude sont organisés le premier week-end du mois d'Août.

Compte tenu de la crise sanitaire et de la forte fréquentation de cette manifestation (supérieure à 5 000 personnes), il est nécessaire de s'interroger sur le maintien de cette manifestation.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Délibère et à l'unanimité

DECIDE d'annuler l'embrasement 2020 et de reporter cette manifestation en 2021

(délibération n°20)

• **Finances : Demande de subvention auprès du Département**
Révision du plan de financement de la Bibliothèque

Monsieur le Maire rappelle que, lors de sa séance du 19 décembre 2019, le conseil municipal a voté une demande de subvention de 30 000€ auprès du Département pour la création d'un tiers lieu.

Il convient aujourd'hui de modifier cette demande.

La commune peut prétendre à une subvention de 8 000 €uros HT maximum du Département pour la « création, extension et réaménagement de la bibliothèque au sein de la future Maison France Services. Pour rappel, le montant total des travaux est estimé ainsi :

- 95.000,00€ pour le bâtiment
- 20 000.00€ pour la cour
- 20 400,00€ pour la maîtrise d'œuvre
- 5 416.00 € pour la réactualisation et les imprévus

Il propose le plan de financement pour la réalisation d'une bibliothèque/médiathèque

Montant des travaux (TTC).....	168 979.20€
Subvention Région (25%).....	42 244.80€
Subvention Département.....	8.000,00€
Autofinancement.....	118 734,40 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

DELIBERE et 15 voix pour et 4 abstentions

- **SOLLICITE** l'aide du Conseil départemental de Lot et Garonne au titre des aides sur la création, extension et réhabilitation de la bibliothèque pour un montant de 8 000 €uros
- **PREVOIT** d'inscrire au Budget 2020 les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération

Questions diverses émanant du groupe de l'opposition

1/Nous souhaitons pouvoir travailler à la mise en place effective de la retransmission audiovisuelle des conseils municipaux ; pouvons nous y être conviés ?

Concernant la retransmission des conseils municipaux, elle est opérationnelle à compter de cette séance, en différé aujourd'hui pour des raisons techniques, en direct les fois suivantes.

2/ Nous souhaitons pouvoir participer aux réunions de préparations des conseils municipaux ; pouvons nous y être conviés ?

Monsieur le Maire répond ne pas comprendre la question car si précisément les séances sont désormais retransmises c'est pour plus de transparence. Se réunir à huis clos afin de préparer les conseils serait contradictoire et antidémocratique, C'est l'objet même du Conseil Municipal, en séances publiques, que de discuter des différentes propositions, d'autant que les sujets sont préparés en commissions

3/Quand les travaux obligeant le double sens de la Myre Mory vont -ils être terminés ?

Le syndicat EAU 47 a programmé les travaux à Carlane pour la fin de l'année. Ils ne sont donc pas terminés et la mairie n'a pas d'informations sur le maintien de ce calendrier au regard de la crise sanitaire. Ces travaux devraient durer de 6 à 8 mois. le débat s'engage ensuite sur le double sens de la Myre Mory, occasion de préciser les travaux prévus.

4/Pouvons nous être informés sur la nature (notamment type de logements, voies d'accès prévues vers le site, traitement des sols) et sur l'avancement du projet de lotissement de la zone de la Meyrade ?

Il s'agit d'un projet privé, la commune est en attente du dépôt du projet d'aménagement ; la question de la qualité des sols sera traitée dans le cadre du permis d'aménager.

Autres questions diverses

Devenir de la bibliothèque du Bourg (Madame Leprette)

S'agissant de préciser la position du Maire sur le sujet, elle n'a pas varié :
- fermeture de la bibliothèque jusqu'à ce que le respect des protocoles sanitaires garantisse la sécurité des usagers-

Une réunion de la commission Animation, Culture et Patrimoine sera organisée pour proposer des solutions et un calendrier de réouverture

Un débat s'engage sur les fausses informations qui circulent et qui sont désormais dissipées sur la fausse nouvelle d'une fermeture définitive de la bibliothèque.

Puis, vient la question du recrutement du personnel dédié à ce service, dont le profil variera en fonction du projet de service. Ainsi le Maire pense qu'il faut d'abord réfléchir au projet de bibliothèque (y compris avec St Sylvestre pour avoir des équipements complémentaires), puis déterminer un profil de poste et enfin lancer la procédure de recrutement

La séance est levée à 23h40

La Secrétaire de Séance

Maryse CATTOOR

